L'EXPERT DE LA FORMATION AUX MÉTIERS DE LA SANTÉ
IFITS

Projet pédagogique

Institut de formation d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

2026-2027



Institut de formation interhospitalier Théodore Simon - Groupement d'intérêt public
19, avenue de Maison-Blanche - 93331 Neuilly-sur-Marne cedex
Tel : 01 49 44 36 00
www.ifits.fr - administration@ifits.fr

Région îledeFrance

Table des matières

INTRODUCTION 4

1. LA REGLEMENTATION DE LA FORMATION 4

2. LES VALEURS ET LES CONCEPTS 5

3. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE 6

4. LES MODALITES DE SELECTION ET D'ADMISSION 7

4.1 Les conditions d'accès. 7

4.2 La sélection sur dossier et entretien 7

4.3 La sélection spécifique Parcoursup. 7

4.4 Les autres voies d'accès 7

4.5 L'admission définitive. 7

5. LE REFERENTIEL DE FORMATION 7

5.1. Les objectifs 8

5.2. Une approche par compétence 9

5.3. La formation théorique : des modules de formation pour l'acquisition de compétences 11

5.4. L'évaluation 12

5.5. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 14

6. LA FORMATION CLINIQUE 14

6.1 La construction des parcours et l'affectation de stage 14

6.2 Les modalités d'encadrement et de tutorat 15

6.3 Accompagnement pédagogique de l'enseignement clinique 15

6.4 Evaluation des compétences en stage 15

6.5 L'évaluation de la qualité des lieux de stage 16

7. DES METHODES PEDAGOGIQUES DIVERSIFIEES ET COMPLEMENTAIRES 16

7.1 Les méthodes de base 16

7.2 La formation à distance asynchrone 16

7.3 La simulation 17

7.4 Des activités pédagogiques diversifiées 17

7.5 Un suivi pédagogique individualisé 19

9. ORGANISATION DES INSTANCES EN 2026-2027 19

Annexe n°1 : composition équipes 1

Annexe n°2 : planification annuelle 2

Annexe 3 : Liste des terrains de stage 4

INTRODUCTION

L'Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (IFITS) forme depuis plus de 70 ans des professionnels paramédicaux pour l'est francilien. Situé à Neuilly-sur-Marne, à la croisée de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, il accueille chaque année près de 1 000 étudiants et élèves. Il prépare aux métiers d'infirmier, d'infirmier anesthésiste, d'infirmier en pratique avancée, d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier. Il participe à la formation d'accompagnant éducatif et social (AES), en partenariat avec l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux (IRTS) de Neuilly-sur-Marne. Il déploie aussi un programme de formations continues sur mesure, en fonction des demandes extérieures.

L'IFITS s'inscrit dans la continuité de deux instituts de formation en soins infirmiers, qui ont fusionné en 1997. Le premier était celui de l'Établissement Public de Santé (EPS) de Maison Blanche, créé en 1946 par le Docteur Théodore Simon. Le second était celui du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) Le Raincy-Montfermeil, créé en 1942 par la Croix-Rouge.

Son statut juridique est celui d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), constitué entre les deux hôpitaux fondateurs : l'EPS Maison Blanche et le CHI Le Raincy-Montfermeil. C'est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il fonctionne avec une Assemblée générale et un Conseil d'administration, où siègent des représentants de chacun des deux hôpitaux fondateurs. Son budget est constitué de la subvention du Conseil régional d'Île-de-France[2] et de recettes propres.

Pour l'année 2026-2027, l'IFAS et l'IFAP accueillent des élèves aides-soignants et auxiliaires de puériculture avec des profils très divers :

- des jeunes sortant du lycée, souvent titulaires d'un bac professionnel ASSP ;
- des adultes en reconversion ;
- des agents hospitaliers en promotion professionnelle ;
- des apprentis ;
- des titulaires d'un autre diplôme du secteur, qui suivent un cursus partiel.

Le présent projet pédagogique est le cadre de travail commun de l'équipe, des élèves et des partenaires. Il explique comment la formation est organisée, ce que l'institut attend des élèves et ce que les élèves peuvent attendre de l'institut. Il est actualisé chaque année.

L'ambition de l'équipe reste la même : permettre à chaque élève, quel que soit son parcours, d'obtenir son diplôme et de devenir un professionnel compétent, bienveillant et engagé.

1. LA REGLEMENTATION DE LA FORMATION

Le projet pédagogique est construit en conformité avec :

- L'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture. Il a été modifié en dernier lieu par l'arrêté du 29 avril 2026 relatif à l'articulation entre Parcoursup et ces modalités d'admission.
- → L'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

→ Le référentiel de formation[1], régi par l'arrêté du 10 juin 2021. Ce référentiel s'appuie sur les référentiels d'activités[2] et de compétences[3] du métier d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
→ L'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations AS et AP. Il a notamment intégré la formation au numérique en santé.
→ L'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

2. LES VALEURS ET LES CONCEPTS

Le projet pédagogique de l'institut place l'élève au centre du dispositif de formation. Il vise à l'accompagner dans la réussite de son processus de professionnalisation et de sa construction identitaire.
Sa déclinaison s'appuie sur des valeurs fortes, qui guident les pratiques pédagogiques. Elles accompagnent l'élève dans un parcours individualisé et dans l'acquisition progressive des compétences exigées pour exercer :

- **Des valeurs humanistes** telles que le respect, la bienveillance, la reconnaissance de l'autre dans sa différence, le droit à la dignité, l'altruisme, l'écoute et l'empathie.
- **Des valeurs professionnelles** telles que l'engagement, la responsabilité, l'honnêteté, l'éthique, le respect des règles déontologiques et le sens du travail en équipe.
- **Une pédagogie de la réussite** en établissant une relation pédagogique fondée sur la confiance, l'écoute, la compréhension de l'élève. Elle se construit en prenant en compte ses intérêts, ses motivations, son vécu individuel et son projet. Dans ce cadre, le formateur est un facilitateur du processus d'apprentissage de l'étudiant.
- **Une pédagogie interactive** centrée sur l'apprenant pour le rendre acteur de ses apprentissages en priorisant sa réflexivité, sa remise en question et sa curiosité intellectuelle.

La formation est conçue autour de concepts fondamentaux qui guident l'apprentissage clinique. L'élève doit s'approprier les concepts d'Homme, de santé, de maladie et de soin pour guider sa réflexion et sa pratique professionnelle.

Pour l'équipe pédagogique, l'aide-soignant et l'auxiliaire de puériculture sont des acteurs engagés du système de santé. Ils dispensent des soins dans le respect de la personne humaine et des règles de bonnes pratiques. Ils sont capables de questionnement éthique et déontologique, et leurs compétences s'appuient sur des valeurs. Ils font preuve d'autonomie et de responsabilité, et témoignent d'un réel positionnement professionnel dans leurs activités. Par une réflexivité constante sur les situations de soins rencontrées, ils améliorent leurs pratiques.

Selon l'équipe, les soins ont pour objectif d'accompagner de manière individualisée les personnes, malades ou en santé. Ils concourent au maintien ou au retour à la santé, à l'adaptation à un nouvel état, à l'apaisement de la souffrance et à l'assistance en fin de vie. Ils permettent aussi d'accompagner les personnes qui n'ont plus la force ou les capacités de rester en santé.

La philosophie de la formation se réfère au concept du prendre soin, c'est-à-dire l'attention portée à l'autre en vue de lui venir en aide. Pour Walter Hesbeen, « *prendre soin est un art, il s'agit de l'art du thérapeute, celui qui réussit à combiner des éléments de connaissance, d'habileté, de savoir-être, d'intuition qui vont permettre de venir en aide à quelqu'un, dans sa situation singulière* »[3].

[1] Annexe III de l'arrêté du 10 juin 2021
[2] Annexe I de l'arrêté du 10 juin 2021
[3] Annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021

Les apprentissages s'appuient enfin sur trois concepts incontournables :

- **l'Homme** : être unique et indivisible, avec des besoins physiologiques, psychologiques, sociaux, environnementaux, culturels et spirituels. En perpétuelle interaction avec son environnement, il est capable de s'adapter en utilisant son potentiel pour tendre vers l'autonomie. C'est un être libre et responsable ;
- **la santé** : « *état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »[4]. Elle est aussi « *un droit fondamental de l'être humain et un facteur indispensable au développement social* »[5] ;
- **la maladie** : elle est considérée comme « *un état indésirable vécu par un sujet* »[6], en raison d'une inadaptation sociale ou d'une rupture de l'équilibre du corps sur le plan physique ou psychique.

3. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

L'équipe pédagogique réunit des formateurs aux profils variés : infirmiers, cadres de santé ou titulaires d'un master 2. Leurs expériences professionnelles sont diversifiées et complémentaires, dans différents services et établissements de santé. Cette richesse d'expertises est un atout pour un enseignement de qualité.

Cette diversité de compétences permet de proposer des approches pédagogiques variées et un accompagnement personnalisé. Chaque élève bénéficie d'un suivi adapté à ses besoins, avec une attention particulière aux éventuelles difficultés, afin de favoriser sa progression.

Au-delà de leur mission d'enseignement et d'accompagnement, les formateurs s'inscrivent dans une dynamique d'innovation. Ils développent des idées nouvelles pour répondre aux attentes des apprenants et aux exigences du secteur de la santé.

Ce dynamisme repose sur un développement professionnel constant : formation continue individuelle et collective, partage d'expériences au sein de l'équipe. Ces échanges permettent d'ajuster les contenus aux réalités du terrain et aux évolutions des métiers. La formation reste ainsi en phase avec les attentes des employeurs et les besoins des apprenants.

L'équipe pédagogique est organisée selon le tableau suivant :

<table>
<tr><td colspan="2">1 Directeur, Coordinateur général des instituts
1 Responsable pédagogique</td><td>1 ETP
1 ETP</td></tr>
<tr><td>Filière AS</td><td>Filière AP</td><td></td></tr>
<tr><td>1 infirmière
2 infirmières cadre de santé</td><td>1 infirmière puéricultrice cadre de santé
1 infirmière puéricultrice
1 infirmière</td><td>6 ETP</td></tr>
<tr><td colspan="2">1 secrétaire pédagogique à 70%
1 secrétaire administrative à 50%</td><td>0,7 ETP
0,5 ETP</td></tr>
<tr><td colspan="2">2 Documentalistes (pour l'ensemble de l'IFITS)</td><td></td></tr>
</table>

La composition nominative de l'équipe pédagogique est jointe en annexe n°1

Des intervenants occasionnels sont sollicités par l'équipe pédagogique pour leur expertise dans le domaine sanitaire et social.

4. LES MODALITES DE SELECTION ET D'ADMISSION

4.1 Les conditions d'accès

La formation est ouverte sans condition de diplôme aux candidats âgés d'au moins 17 ans à l'entrée en formation, par la voie de la formation initiale, de la formation continue, de l'apprentissage ou de la VAE.

4.2 La sélection sur dossier et entretien

Un jury composé d'un aide-soignant ou d'un auxiliaire de puériculture et d'un formateur de l'IFITS évalue les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat, à partir de son dossier et d'un entretien de 15 à 20 minutes. Un aménagement est possible pour les candidats en situation de handicap.
L'IFITS apprécie notamment la motivation et la connaissance du métier, les qualités relationnelles, l'expression écrite et orale, la cohérence du projet professionnel et la capacité de réflexion sur une situation vécue.
À partir de la sélection 2027 (arrêté du 29 avril 2026), l'entretien peut être collectif, un court écrit manuscrit est rédigé sur place (sauf pour les bacheliers et les élèves de terminale), et les dossiers sont déposés du 20 mars au 15 juin.

4.3 La sélection spécifique Parcoursup

Si des places restent vacantes, l'institut organise une sélection complémentaire avant la fin août, ouverte aux titulaires d'un bac ASSP, SAPAT ou ST2S classés mais non admis en formation infirmière via Parcoursup.

4.4 Les autres voies d'accès

Les ASHQ et agents de service peuvent accéder à la formation sur décision du directeur ; au moins 20 % des places sont réservées à la formation continue. Les apprentis sont admis en lien avec leur employeur et le CFA. Les titulaires de certains diplômes (bac pro ASSP ou SAPAT, CAP AEPE, DEAES, DEAS, DEAP…) bénéficient d'un parcours allégé et individualisé.

4.5 L'admission définitive

Elle est conditionnée à un certificat médical de non-contre-indication et à un certificat de vaccinations obligatoires à jour.

5. LE REFERENTIEL DE FORMATION

La formation AS et AP se déroule sur 11 mois et s'articule autour d'une alternance « cours-stages » répartis en 22 semaines de formation théorique et 22 semaines de stages. L'alternance cours stage est jointe en annexe n°2.

Définition du métier d'auxiliaire de puériculture

En tant que professionnel(le) de santé, **l'auxiliaire de puériculture** est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique. Ils visent le bien-être, l'autonomie et le développement de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant. Il prend en compte la dimension relationnelle des soins et la communication avec plusieurs interlocuteurs : la famille, dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Il participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire, dans des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales, à domicile ou dans des structures de prévention et de dépistage.

Définition du métier d'aide-soignant

En tant que professionnel de santé, **l'aide-soignant** est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

L'aide-soignant réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne. Il prend en compte la dimension relationnelle des soins et la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants. Il réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier diplômé d'État.

Les soins de la vie quotidienne et les soins aigus

Pour les deux métiers, les **soins de la vie quotidienne** répondent à deux critères cumulatifs :

- ils sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- ils sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

Les **soins aigus** répondent à trois critères cumulatifs :

- ils sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- ils sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire, dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- ils sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

5.1. Les objectifs

L'objectif global de l'équipe est de permettre à l'élève de devenir un professionnel **compétent, réflexif, autonome et responsable**, doté du **sens de l'engagement** essentiel à l'exercice de la profession. Il est aussi fondamental de développer chez l'élève **une approche humaniste et relationnelle**. Elle lui permet d'interagir avec la personne soignée et son entourage, en tenant compte de leur vécu, de leurs priorités, de leurs besoins et de leurs préoccupations.

La formation doit permettre à l'élève de :

- acquérir et utiliser les connaissances professionnelles générales, scientifiques et techniques ;
- s'intégrer dans les différents secteurs de soins et de santé ;
- faire preuve d'engagement professionnel ;
- actualiser ses connaissances pour suivre l'évolution des pratiques ;
- analyser sa pratique professionnelle ;
- construire son projet professionnel et contribuer aux évolutions du métier ;
- développer ses compétences psychosociales et maîtriser les usages du numérique en santé.

5.2. Une approche par compétence

La formation vise l'acquisition progressive par l'élève de l'ensemble des éléments des compétences attendues pour l'exercice professionnel aide-soignant et auxiliaire de puériculture

Les 11 compétences des référentiels de certification aide-soignant et auxiliaire de puériculture sont les suivantes :

Bloc de compétences	Compétences	Compétences Aide-Soignant	Compétences Auxiliaire de Puériculture
Bloc 1 (socle cœur de métier)	Compétence 1	Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	Compétence 1bis		Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
	Compétence 2	Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
Bloc 2 (socle cœur de métier)	Compétence 3	Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soin
	Compétence 4	Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne

	Compétence 5	Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 (socle commun)	Compétence 6	Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	
	Compétence 7	Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	
Bloc 4 (socle commun)	Compétence 8	Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	
	Compétence 9	Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 (bloc commun)	Compétence 10	Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	
	Compétence 11	Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	

Pour cerner et comprendre le concept de compétence il est important de s'appuyer sur différentes définitions. Une compétence est « *un savoir-agir complexe reposant sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations* » (Tardif, 2006, p.22).[4]

C'est également « *la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté […]. La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances […] la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de responsabilité* »[5]. (Zarifian, 2001, pp 64-69)

Selon le parlement européen la compétence est « *la capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilité et d'autonomie* »[6].

Ces définitions génériques de la compétence sont déclinées au regard des spécificités de chaque profession.

[4] Poumay, M., Tardif, J., Georges, F., & Scallon, G. (2017). *Organiser la formation à partir des compétences : un pari gagnant pour l'apprentissage dans le supérieur*. De Boeck supérieur.
[5] Zarifian P., *Objectif Compétence, Pour une nouvelle logique,* 2001, pp. 64-69
[6] Recommandations du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de sa vie. Bruxelles, 29/01/08)

La formation conçue avec une approche par compétence s'appuie sur le principe de l'alternance intégrative, caractérisée par une succession de périodes théoriques et de périodes en secteur clinique où s'élaborent les interactions entre les apprentissages, facteurs déterminants du processus intégratif. Ainsi, l'alternance mise en place dans notre formation professionnalisante vise le développement de compétences professionnelles par l'intermédiaire du partenariat entre l'institut de formation et les établissements de santé au sein desquels sont organisés les stages encadrés par un dispositif de tutorat.

La formation est structurée autour de trois paliers d'apprentissage :

- **« comprendre »,** l'élève mobilise des savoirs nécessaires à la compréhension de la situation,
- **« agir »,** en mobilisant les savoirs, il acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **« transférer »,** il conceptualise et acquiert la capacité à transposer ses acquis dans de nouvelles situations.

L'alternance combine les logiques de trois acteurs :

- **l'élève**, acteur et auteur de son projet. L'apprentissage est un acte volontaire qui suppose son **engagement**. Il adopte progressivement une posture **réflexive**, **responsable** et **autonome** ;
- **le formateur**, qui construit les savoirs en situation. Il accompagne l'acquisition des connaissances et du raisonnement clinique, et développe l'observation, l'analyse et la réflexivité de l'élève ;
- **les professionnels des lieux de soins**, qui accompagnent l'élève vers un exercice de plus en plus autonome

5.3. La formation théorique : des modules de formation pour l'acquisition de compétences

La formation théorique se déroule sur 22 semaines et contribue à l'acquisition des ressources nécessaires au développement des compétences et repose sur des modules de formation qui comportent :

- Des objectifs de formation et des éléments de contenus.
- Des durées et des modalités pédagogiques définies par le référentiel de formation.
- Des modalités et des critères d'évaluation.

Les 10 modules s'articulent autour d'un enseignement portant notamment sur les domaines de la biologie humaine, de l'accompagnement des personnes, les sciences humaines et sociales et l'étude des pathologies visant à acquérir les connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

	Modules de formation filière AS	Modules de formation filière AP
Module 1 (module spécifique cœur de métier)	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
Module 1bis (module cœur de métier)		Activité d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement de la vie sociale
Module 2 (module spécifique cœur de métier)	Repérage et prévention des situations à risque	Repérage et prévention des situations à risque

Module 3 (module spécifique cœur de métier)	Evaluation de l'état clinique d'une personne	Evaluation de l'état clinique d'une personne
Module 4 (module spécifique cœur de métier)	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Relation et communication avec les personnes et leur entourage
Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques
Module 9	Traitement des informations	Traitement des informations
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Chaque module est conçu et coordonné par l'équipe pédagogique responsable de l'organisation des séquences pédagogiques, de la pertinence des contenus et de l'élaboration des évaluations.
Un bilan de satisfaction est réalisé après chaque module pour permettre, à partir d'une analyse objectivée, de réajuster les projets d'enseignement.

5.4. L'évaluation

L'évaluation fait partie du processus de formation, elle a pour fonction essentielle d'aider l'apprenant à construire ses compétences.

Les évaluations sont organisées en contrôle continu. Elles peuvent être individuelles ou collectives, écrites, orales ou en situations simulées. Les évaluations théoriques font l'objet d'une double correction lorsque la note obtenue ne permet pas la validation.

Calendrier prévisionnel des évaluations et des modalités de la filière auxiliaire de puériculture

Module de formation	Modalités d'évaluation	Date prévisionnelle de l'évaluation initiale et de rattrapage
Module 1	Évaluation individuelle sur table, étude de situation d'1h30 sur table notée sur 20 points	16/11/26 Rattrapage : Sem du 04/01/27
Module 1bis	Mise en situation avec évaluation d'une activité dans un établissement d'accueil pour jeunes enfants notée sur 20 points	Durant le stage 1 ou 2 en EAJE Rattrapage durant le stage 2 ou 3
Module 2	Réalisation d'un film sur un thème de prévention noté sur 20 points en groupe restreint	22/03/27

		Rattrapage : Sem du 14/06/27
Module 3 et Module 4	Évaluation individuelle de 2h30 sur table avec une étude de situation d'enfants malades ou hospitalisés (questions d'analyse) Chaque module est noté séparément / 20 points	08/03/27 Rattrapage : Sem 19/04/27
Module 5	20 minutes d'épreuve individuelle comportant une pratique simulée d'ergonomie en salle de TP Module noté sur 20 points	Sem du 25/01/27 Rattrapage : Sem du 22/02/27
Module 6	Épreuve orale de 30 mn individuelle sur une situation relationnelle vécue en stage	Convocation entre le 19/04 et le 30/04/27 Rattrapage : convocation entre le 24/05 et le 11/06/27
Module 7	Analyse d'un film + étude de situation en groupe restreint de 2h30 noté sur 20 points	26/03/27 Rattrapage : Sem du 19/04/27
Module 8,9 et Module 10	Mise en situation et épreuve écrite en groupe restreint de 2h30 Chaque module est noté séparément sur 20 points	21/05/27 Rattrapage : Sem du 14 juin 27

Calendrier prévisionnel des évaluations et des modalités de la filière aide-soignante

Module de formation	Modalités d'évaluation	Date prévisionnelle de l'évaluation initiale et de rattrapage
Module 1	Évaluation individuelle sur table de 2h30 notée sur 20 points	27/11/26 Rattrapage : 18/12/26
Module 2	20 mn d'exposé sur un thème de santé publique	30/11/2026 Rattrapage : 17 ou 18/12/26
Module 3 et module 4	Évaluation individuelle sur table de 2h30 comportant une étude de situation (question d'analyse) Chaque module est noté séparément / 20 points	Sem 08/03/27 Rattrapage : Sem 05/04/27
Module 5	Évaluation individuelle d'ergonomie de 20 mn comportant une pratique simulée en salle de TP Module noté sur 20 points	Sem 28/09/26 Rattrapage : 15/10/26
Module 6	Épreuve orale individuelle de 30 mn sur une situation relationnelle vécue en stage	Sem 24/05/27 Rattrapage : Sem 07/06/27
Module 7	Analyse de situations en groupe restreint de 3h notée sur 20 points	17/05/27 Rattrapage : Sem 07/06/27
Module 8	Analyse sur table de 3h d'une situation d'hygiène vécue en milieu hospitalier avec 2 séances de préparation de 2h30 noté / 20 points	Sem 22/03/27 Rattrapage : Sem 12/04/27
Module 9 et Module 10	Epreuve écrite et individuelle de 2h Etude de situation avec questions d'analyse notée sur 20 points	17/05/27 Rattrapage : Sem 07/06/27

5.5. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

L'API est une obligation réglementaire qui permet de proposer un accompagnement pédagogique ciblé en fonction de la diversité des profils.

Il permet d'identifier les capacités des élèves en termes d'écriture, lecture et compréhension, calcul, organisation.

Après la réalisation d'un test de positionnement en français et mathématiques, des interventions sont proposées sur chacun des thèmes. Des interventions sur la méthodologie de la prise de notes et sur la réalisation d'exposé ainsi que sur l'utilisation des ressources documentaires, informatiques sont également mises en place.

6. LA FORMATION CLINIQUE

Le stage représente un espace d'apprentissage essentiel pour l'acquisition des compétences professionnelles. La formation en stage comprend 4 périodes de stages à réaliser en milieu professionnel : 3 stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions de l'auxiliaire de puériculture et de l'aide-soignant et 1 stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.
Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées pour les élèves aide-soignant et une période auprès des enfants en situation de handicap physique ou psychique pour les auxiliaires de puériculture. Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Le stage doit permettre à l'élève :

- D'acquérir et de développer des connaissances théoriques et pratiques ;
- De questionner sa pratique avec l'aide des professionnels de terrain et des formateurs ;
- D'exercer sa capacité à analyser les situations de soin ;
- De développer sa dextérité dans l'accomplissement des gestes professionnels ;
- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- D'être en capacité de prendre en soin un nombre de patients plus grand au fil des stages ;
- D'être en capacité de prendre de plus en plus d'initiatives et de responsabilités dans le respect de son domaine de compétences ;
- De mesurer l'acquisition des compétences.

6.1 La construction des parcours et l'affectation de stage

Les affectations sont réalisées par l'équipe pédagogique, à partir du potentiel de stages négocié chaque année avec les partenaires (liste en annexe 3). Elles tiennent compte de plusieurs critères :

- les exigences réglementaires du parcours ;
- la progression des apprentissages, avec une alternance entre accueil du jeune enfant ou lieux de vie, secteur hospitalier aigu et secteur du handicap ou de la santé mentale ;
- le statut de l'élève : apprenti, cursus partiel, formation continue ;
- le domicile et le mode de transport de l'élève, pour limiter les temps de trajet ;
- les recherches personnelles de l'élève, validées par l'équipe lorsque le lieu répond aux critères de qualité.

Pour les apprentis, deux périodes se déroulent chez l'employeur, avec une feuille d'évaluation de stage. Les deux autres se déroulent hors employeur.

6.2 Les modalités d'encadrement et de tutorat

L'encadrement repose sur une responsabilité partagée entre l'institut et le lieu de stage. Une convention de stage tripartite est signée avant chaque période.

Acteur	Rôle
Maître de stage (cadre de santé ou responsable de structure	Garant de l'organisation de l'accueil et de la qualité de l'encadrement. Il signe la convention et désigne le tuteur.
Tuteur de stage (AS, AP, IDE ou puéricultrice expérimenté)	Accompagne la progression de l'élève et organise des temps d'échange réguliers. Il réalise l'évaluation des compétences avec l'équipe.
Professionnel de proximité	Encadre l'élève au quotidien dans la réalisation des soins et des activités.
Formateur référent de l'IFITS	Assure le lien avec le terrain, valide les objectifs, accompagne l'analyse de pratique et réalise le bilan de retour de stage.

6.3 Accompagnement pédagogique de l'enseignement clinique

Avant leur départ en stage, les élèves définissent des objectifs personnels qui sont validés par leur formateur référent.
Pendant le stage, les élèves sont amenés à réaliser différents travaux en fonction de la progression de leur formation, tels que des analyses de pratiques, des analyses de situations de travail ou encore des projets de soins.
A partir de la 3ème semaine de stage :

- les élèves AP reviennent une journée pour participer, en groupe de suivi pédagogique, à des séances d'analyse des pratiques visant à permettre un retour réflexif sur leur vécu de stage, à partir de leurs observations, de leurs questionnements ou de leurs étonnements face aux situations rencontrées. Un accompagnement est proposé pour les aider à identifier et à gérer leurs émotions, en lien avec les expériences professionnelles qu'ils vivent.
- Une visite de stage est organisée pour les élèves AS (2 visites de stage par an)

Des ateliers d'analyse de pratiques sont également organisés pour approfondir des situations liées à l'hygiène ou pour développer des compétences en relation et communication. Ces moments favorisent une réflexion collective et un échange constructif entre les élèves et leur formateur.
Enfin, à l'issue du stage, un temps d'échange en groupe restreint permet aux élèves de verbaliser leur expérience, d'identifier leurs apprentissages et de progresser dans leur professionnalisation.

6.4 Evaluation des compétences en stage

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences, sur la base de la grille d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel.
L'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève lors de l'entretien de retour de stage.

Une commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels. Cette commission se réunit au moins deux fois par an.

6.5 L'évaluation de la qualité des lieux de stage

L'IFITS évalue la qualité de ses terrains de stage afin de garantir à chaque élève des conditions d'apprentissage favorables.

Un terrain de stage propose :

- un livret d'accueil à jour ;
- un maître de stage et un tuteur identifiés, avec un encadrement adapté ;
- des situations permettant de travailler les compétences visées, y compris de nuit et le week-end lorsque c'est possible ;
- un accueil bienveillant et respectueux de la posture d'apprenant.

À l'issue de la formation, l'élève remplit un questionnaire de satisfaction. Les entretiens de retour de stage complètent ce recueil en permettant à l'élève d'exprimer plus librement son vécu.

7. DES METHODES PEDAGOGIQUES DIVERSIFIEES ET COMPLEMENTAIRES

Les méthodes pédagogiques favorisent la construction et l'appropriation des savoirs par l'élève. Des méthodes actives, adaptées au profil de chacun, permettent à tous de s'impliquer et de progresser à leur rythme. Elles visent également le développement des compétences psychosociales (CPS) : communication, empathie, gestion du stress et des émotions, sens critique. Ces compétences sont essentielles dans des métiers à forte charge émotionnelle, pour la qualité des soins comme pour la prévention de l'épuisement professionnel.

7.1 Les méthodes de base

- **Les cours magistraux** transmettent un socle commun de connaissances. Ils intègrent des échanges, des quiz numériques et des exercices rapides pour rendre les élèves acteurs.
- **Les TP et TD**, en groupes restreints, approfondissent les cours à partir de situations cliniques ou simulées, et permettent l'apprentissage des gestes professionnels.
- **Les travaux de groupe** développent l'écoute, la collaboration, l'autonomie et la recherche de consensus.
- **Les temps de travail personnel guidé (TPG)** favorisent l'autonomie et la pédagogie inversée.
- **L'analyse des pratiques et les partages d'expérience de stage** développent la réflexivité. Ils permettent à l'élève d'exprimer son ressenti, de réfléchir à sa posture et à son engagement professionnel.

7.2 La formation à distance asynchrone

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance, selon les modules concernés, dans la limite de 70 % de la durée totale de la formation théorique

La méthode pédagogique par e-learning se développe au sein des filières AS/AP. Cela signifie que la formation traditionnelle en présentiel est complétée par une formation à distance.
Le recours à cette méthode a pour ambition non seulement de diversifier les outils pédagogiques mais aussi d'encourager l'autonomie des élèves dans l'apprentissage des connaissances et de

les familiariser avec les outils numériques et leur dimension attractive. Inscrits dans un processus d'apprentissage innovant et moderne, les élèves peuvent définir des objectifs d'apprentissage qui leur sont propres.

L'apprentissage à distance donne un intérêt supplémentaire à l'apprentissage en présentiel en renforçant à travers des temps d'échange augmentés, l'interactivité entre les élèves et les formateurs. Les élèves ayant pu assimiler tout ou partie du socle des connaissances, ils deviennent en effet acteurs de leur formation.

Une plateforme d'enseignement numérique met à disposition des étudiants, à partir d'un identifiant et d'un mot de passe personnel, différents espaces de « Formation »

- Des cours, sous la forme de PowerPoint sonorisés.
- Des tests d'auto-évaluation (QCS, QCM, schéma…) associés aux cours.
- Une « Bibliothèque » comportant des informations générales (plannings, stages, ECTS acquis...), des documents pédagogiques (supports de cours, TD, consignes pour partiels…) mais également des supports de cours d'intervenants extérieurs.
- Des « résultats » d'évaluation avec un accès individuel aux notes.
- Un espace « Sondage » qui permet de répondre aux différentes enquêtes de l'équipe pédagogique (bilans pédagogiques, enquêtes de satisfaction…)

Pour les élèves aides-soignants, elle concerne uniquement la formation au numérique en santé, avec le parcours ANS suivi en autonomie pendant les TPG puis repris en classe. Pour les élèves auxiliaires de puériculture, certains cours sont proposés sous forme de PowerPoint sonorisés, accessibles sur la plateforme Théia.

La participation aux enseignements à distance est obligatoire, au même titre que le présentiel. Elle est vérifiée par la traçabilité des connexions et des activités réalisées. Une charte d'utilisation précise les règles applicables : présence effective, caméra, confidentialité, droit à l'image.

7.3 La simulation

La simulation est considérée depuis quelques années comme un outil essentiel de la formation des professions à risque. Elle permet de s'immerger littéralement dans le réel, de reproduire les situations les plus diverses et complexes et d'apprendre les gestes techniques sans prendre le risque d'une erreur réelle.

L'APS est un des axes du projet de formation de l'IFITS. C'est une méthode pédagogique essentielle pour la professionnalisation des élèves. « *Elle répond aux recommandations nationales d'amélioration de la qualité des soins.* »[7] « *Les techniques de simulation permettent l'acquisition de connaissances, de compétences et de comportement dans le but d'améliorer la prise en charge des patients et d'optimiser le partenariat entre les professionnels du soin et*

Dès 2017, des séances en interprofessionnalité regroupent les étudiants infirmiers de 1ère année et les élèves aides-soignants à partir de scénarii en lien avec le travail en collaboration. Pour réaliser ces séances, au cours de ces années, les formateurs ont eu recours à des patients standardisés.

Cette année, la simulation sera introduite dans la formation des élèves auxiliaires de puériculture.

7.4 Des activités pédagogiques diversifiées

Ces activités complètent les enseignements du référentiel et contribuent au développement des compétences psychosociales des élèves : confiance en soi, communication, sens critique, gestion du stress et des émotions.

[7] S. Boet, JC Granry, G.Savoldelli, *la Simulation en Santé, de la théorie à la pratique*, 2013, p. 4.

Les ateliers d'expression et de communication

- L'atelier théâtre, aventure collective qui aide chacun à trouver sa place dans le groupe. Il développe la confiance en soi, l'éloquence, l'écoute et la gestion des émotions.
- Le débat contradictoire, sous forme de plaidoirie : l'élève défend un point de vue comme le ferait un avocat. L'objectif n'est pas d'avoir raison, mais de convaincre, ce qui développe l'argumentation et l'esprit critique.

Les ateliers autour du développement de l'enfant (AP)

- L'atelier chant prépare les élèves à mener cette activité auprès d'enfants et à en comprendre l'impact sur le développement psychomoteur. Il développe aussi la créativité, l'expression et l'esprit d'équipe.
- Les ateliers manipulation explorent le toucher à travers des matériaux variés. Ils font le lien avec les activités proposées aux enfants et le rôle du toucher dans leur développement.

L'ouverture culturelle

- « La Petite Librairie » encourage la lecture, la fréquentation du CDI et la prise de parole en public, à travers des débats autour des livres.
- La sortie au musée du Petit Palais associe art et raisonnement clinique pour développer l'observation et l'analyse.

La santé et le bien-être des élèves

- Les séances d'activités physiques compensent la sédentarité et aident à gérer le stress.
- La journée « Manger mieux, bouger plus, bien dormir **»**, commune aux filières AS et AP, sensibilise de façon ludique aux habitudes de vie saines et renforce la cohésion entre les filières.

La prévention et l'éducation à la santé

- La réalisation d'un film de prévention, qui amène les élèves à construire un message de santé adapté à un public et à travailler en équipe sur un projet créatif.
- L'exposé de prévention sur un problème de santé publique, qui développe la recherche documentaire, l'analyse et la prise de parole en public.
- L'action de prévention du diabète avec les Lions Clubs, menée en interprofessionnalité (AS, AP, IDE).

Le numérique en santé

- La formation au numérique en santé, intégrée principalement au module 9, prépare les élèves à recueillir, tracer et transmettre des données de santé de manière sécurisée. Elle aborde l'identitovigilance, la cybersécurité, les messageries sécurisées, le dossier patient informatisé et la télésanté, notamment à travers le parcours ANS. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de validation.

La culture professionnelle

- La conférence sur les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et la protection de l'enfant.
- La conférence sur la responsabilité professionnelle, animée par une juriste de la MACSF, qui présente la responsabilité civile et pénale des soignants à partir de cas concrets.

L'accompagnement à la réussite

- Le soutien en français, assuré par un professeur, pour renforcer l'expression écrite et la confiance en soi.
- Les séances de révision tous les 15 jours (quiz, cartes mentales, tutoriel)

7.5 Un suivi pédagogique individualisé

Le suivi pédagogique s'articule autour de six temps individuels, répartis entre l'institut et le milieu professionnel, offrant ainsi un accompagnement personnalisé. Ces moments permettent de faire le point sur les acquis de l'apprenant, d'identifier ses difficultés et ses ressources, et de proposer un soutien ciblé ou des compléments pédagogiques si nécessaire.
Chaque formateur a la responsabilité du suivi personnalisé d'un groupe d'élèves. Il l'accompagne tout au long de sa formation dans le cadre d'une pédagogie contractuelle, dans le parcours de construction des compétences et dans la construction de son projet professionnel. Il se réalise dans la discrétion, la confidentialité et le respect d'autrui. Le temps consacré à ces entretiens est inscrit dans le projet de formation. Les entretiens supplémentaires sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur. Toute rencontre avec un formateur fait l'objet d'une synthèse écrite tracée dans le dossier individuel de l'élève. Les entretiens individuels avec le référent pédagogique est d'une durée moyenne de 30 mn par élève. Ils permettent de :

- Prendre en considération le potentiel et les acquis de l'élève dans ses apprentissages.
- Mesurer sa progression dans la construction de ses compétences professionnelles en stage.
- Identifier les éventuelles difficultés d'apprentissage théoriques et pratiques.
- Identifier les compétences non pratiquées, non acquises et à améliorer pour déterminer les mesures correctives et proposer un parcours de stage adapté.
- Aider à mieux se connaître pour mieux travailler avec les autres et construire son projet professionnel.

8. LA VIE ETUDIANTE

Le bien-être des élèves et la démocratie étudiante sont des axes du projet de l'institut. L'équipe se rend disponible pour écouter les demandes et les besoins des élèves. La réhabilitation du bâtiment principal a amélioré les conditions d'étude, et des espaces de détente intérieurs et extérieurs rendent le cadre de vie agréable.

La section relative à la vie étudiante se réunit deux fois par an. Elle regroupe l'ensemble des filières de l'IFITS, en présence des équipes administratives et pédagogiques, des documentalistes, de l'intendance et du service informatique

9. ORGANISATION DES INSTANCES EN 2026-2027

Conformément à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif à la gouvernance des instituts de formation qui précise que "*dans chaque institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er sont constitués d'une instance compétente pour les orientations générales de l'institut et trois sections*" :

- L’instance compétente pour les orientations générales de l’institut est programmée le 10 novembre 2026
- La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves a été programmée le 25 septembre 2026.
- La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires sera réunie en fonction des situations s’y rapportant.
- Deux réunions de la section relative à la vie étudiante sont programmées le 11 décembre 2026 et le 14 juin 2027.

Annexe n°1 : composition équipes

COMPOSITION EQUIPES IFAS - IFAP 2026-2027

Leïla MOKEDDEM responsable pédagogique IFAS - IFAP	
Formateur IFAS	**Formateurs IFAP**
GAUDIN Eva	JEMFER Laure
GLADEL Aurélie	GENEST Christelle
MORGADO Clara	VAN DEN NOUWLAND Amélie

Annexe n°2 : planification annuelle

CV - 20/08/2026

Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon

AUXILIAIRE PUERICULTURE
2026/2027

SEMAINES	24-août	31-août	07-sept	14-sept	21-sept	28-sept	05-oct	12-oct	19-oct	26-oct	01-nov	11-nov	16-nov	23-nov	30-nov	07-déc
FORMATION	28-août	04-sept	11-sept	18-sept	25-sept	02-oct	09-oct	16-oct	23-oct	30-oct	06-nov	13-nov	20-nov	27-nov	04-déc	11-déc
CURSUS COMPLET	M1 API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis + M6 + API	M1 + M1 bis + M6 + API	M1 + M1 bis + M8 + API	M1 + M1 bis + M6 + M2	STAGE 1					M3 + M8	M3 + M8	M3 + M8	M4 + M8
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	M1 API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis + M2	STAGE 1					M3	M3	M3	M4
CAP Accompagnement éducatif petite enfance	M1 API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis + M8 + API	M1 + M1 bis + M2	STAGE 1					M3 + M8	M3 + M8	M3 + M8	M4 + M8
ADVF	M1 API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis API	M1 + M1 bis + M8 + API	M1 + M1 bis + M2	STAGE 1					M3 + M8	M3 + M8	M3 + M8	M4 + M8

SEMAINES	14-déc	21-déc	28-déc	04-janv	11-janv	18-janv	25-janv	01-févr	08-févr	15-févr	22-févr	01-mars	08-mars	15-mars	22-mars
FORMATION	18-déc	25-déc	01-janv	08-janv	15-janv	22-janv	29-janv	05-févr	12-févr	19-févr	26-févr	05-mars	12-mars	19-mars	26-mars
CURSUS COMPLET	M4 + M8	CONGES		M4 + M8	M4 + M8	M4 + M8	M5	STAGE 2					M2 + M6	M6	M7
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	M4	CONGES		M4	M4	M4	M5	STAGE 2					M2		
CAP Accompagnement éducatif petite enfance	M4 + M8	CONGES		M4 + M8	M4 + M8	M4 + M8	M5	STAGE 2					M2		M7
ADVF	M4 + M8	CONGES		M4 + M8	M4 + M8	M4 + M8	M5	STAGE 2					M2		

SEMAINES	29-mars	05-avr	12-avr	19-avr	26-avr	03-mai	10-mai	17-mai	24-mai	31-mai	07-juin	14-juin	21-juin	28-juin	05-juil	12-juil
FORMATION	02-avr	09-avr	16-avr	23-avr	30-avr	07-mai	14-mai	21-mai	28-mai	04-juin	11-juin	18-juin	25-juin	02-juil	09-juil	16-juil
CURSUS COMPLET	STAGE 3					M9	M10	M10	STAGE 4							CONGES
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	STAGE 3															CONGES
CAP Accompagnement éducatif petite enfance						M9	M10	M10	STAGE 3							CONGES
ADVF						M9	M10	M10	STAGE 3							CONGES

AIDE-SOIGNANT
2026/2027

SEMAINES	24-août	31-août	07-sept	14-sept	21-sept	28-sept	05-oct	12-oct	19-oct	26-oct	02-nov	09-nov	16-nov	23-nov	30-nov	07-déc
FORMATION	28-août	04-sept	11-sept	18-sept	25-sept	02-oct	09-oct	16-oct	23-oct	30-oct	06-nov	13-nov	20-nov	27-nov	04-déc	11-déc
CURSUS COMPLET	M1 API	M1/M2/M5 API	M1/M2/M5 API	M1/M2/M5 API	M1/M2/M5 API	M1/M2/M5 API	M1/M2/M3 API	M1/M8/M3 API	STAGE 1					M8/M3 API	M3	M3/M4
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	API	M5 API	M5 API	M5 API	M5 API	M5 API	M3 API	M3 API	STAGE 1					M3 API	M3	M3/M4
Cursus partiel ADVF	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	API	M3 API	M8/M3 API	STAGE 1					M8 API	M3	M3/M4
AMP/AVS/AES 2016	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M2 API	M3 API	M1/M8/M3 API	STAGE 1					M8/M3 API	M3	M3/M4

SEMAINES	14-déc	21-déc	28-déc	04-janv	11-janv	18-janv	25-janv	01-févr	08-févr	15-févr	22-févr	01-mars	08-mars	15-mars	22-mars
FORMATION	18-déc	25-déc	01-janv	08-janv	15-janv	22-janv	29-janv	05-févr	12-févr	19-févr	26-févr	05-mars	12-mars	19-mars	26-mars
CURSUS COMPLET	M3/M4	CONGES		M4	M4	M4	M4	STAGE 2					M6	M6	M9
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	M4	CONGES		M4	M4	M4	M4	STAGE 2							
Cursus partiel ADVF	M4	CONGES		M4	M4	M4	M4	STAGE 2							M9
AMP/AVS/AES 2016	M4	CONGES		M4	M4	M4	M4	STAGE 2							

	29-mars					06-mai		17-mai								
SEMAINES	29-mars	05-avr	12-avr	19-avr	26-avr	03-mai	10-mai	17-mai	24-mai	31-mai	07-juin	14-juin	21-juin	28-juin	05-juil	12-juil
FORMATION	02-avr	09-avr	16-avr	23-avr	30-avr	07-mai	14-mai	21-mai	28-mai	04-juin	11-juin	18-juin	25-juin	02-juil	09-juil	16-juil
CURSUS COMPLET	STAGE 3					M10	M10	M7	STAGE 4							CONGES
CURSUS PARTIEL Bac ASSP																CONGES
Cursus partiel ADVF	STAGE 3					M10	M10	M7								CONGES
AMP/AVS/AES 2016						M10	M10	M7								CONGES

Annexe 3 : Liste des terrains de stage

Filière auxiliaire de puériculture	Filière aide-soignante
Établissements d'accueil du jeune enfant • **Seine-Saint-Denis** : Crèche Irena Sendler (Aubervilliers) ; MAC 11 Novembre, MAC La Rose des vents, Crèche de l'Hôpital Ballanger (Aulnay-sous-Bois) ; Crèche Joséphine Baker (Bagnolet) ; Crèche Georges Sand (Bondy) ; Crèche départementale (Drancy) ; MAC Les Petits Poucets (Gournay-sur-Marne) ; Les Petites Canailles (Le Raincy) ; MAC Plume (Livry-Gargan) ; MAC La Source, MAC La Vie en herbe, MAC Les Lucioles (Montfermeil) ; Crèche du Centre, Crèche Simone Veil, Crèche Pirouettes Cahouettes, Halte-jeux (Neuilly-Plaisance) ; Crèche La Farandole, Crèche familiale Les Lutins (Neuilly-sur-Marne) ; Crèche Babilou (Noisy-le-Grand) ; Crèche Robert Desnos (Noisy-le-Sec) ; Micro-crèche Bulle (Les Pavillons-sous-Bois) ; Crèche Babilou (Rosny-sous-Bois) ; Crèche Les Petits Filous (CH Saint-Denis). • **Seine-et-Marne** : MAC Saperlipopette (Bailly-Romainvilliers) ; Crèche LPCR (Brou-sur-Chantereine) ; Les Lucioles (Bussy-Saint-Georges) ; Crèche Françoise Dolto, Tillou micro-crèche, Babilou, MAC Les Frères Verdeaux, Crèche Les Petits Poucets (Chelles) ; Crèche Le Jardin des petits (Collégien). • **Val-de-Marne** : Les Petits Poissons dans l'eau (Alfortville) ; MAC Marie Verdure (La Queue-en-Brie) ; MAC Les Petits Joncs marins, MAC La Gaîté (Le Perreux-sur-Marne) ; Crèche HNSM, Crèche Esquirol (Saint-Maurice). **Prévention** : PMI Henri Dunant (Neuilly-sur-Marne). **Pédiatrie, néonatalogie, maternité** • Hôpital Saint-Camille (Bry-sur-Marne) : urgences pédiatriques, pédiatrie jour et nuit • Hôpital Robert Ballanger (Aulnay-sous-Bois) : chirurgie pédiatrique, pédiatrie, néonatalogie, maternité, bloc maternité (jour et nuit) • GHT Montfermeil : pédiatrie, néonatalogie, maternité, bloc maternité • CHI Montreuil : pédiatrie jour et nuit, urgences pédiatriques, suites de couches jour et nuit	**EHPAD, USLD et lieux de vie** • **Seine-Saint-Denis** : Résidence Marie (Bagnolet) ; EHPAD Émile Gérard (Livry-Gargan) ; EHPAD La Cerisaie (Gagny) ; Résidence La Seigneurie (Pantin) ; EHPAD Monet-Matisse (GHT Montfermeil) ; USLD La Roseraie (Neuilly-sur-Marne). • **Val-de-Marne** : Korian Le Jardin de Neptune (La Varenne-Saint-Hilaire) ; EHPAD Fondation Favier (Bry-sur-Marne) ; Résidence Arc Boisé (Champigny) ; Résidence Abbaye (Saint-Maur) ; Résidence La Cristolienne (Créteil) ; Fondation Gourlet-Bontemps (Le Perreux-sur-Marne) ; Résidence La Cité Verte (Sucy-en-Brie) ; Maison de santé (Nogent-sur-Marne) ; SLD Émile Roux (Limeil-Brévannes). • **Seine-et-Marne** : Les Jardins de Bussy (Bussy-Saint-Georges) ; EHPAD de Tournan ; Korian Au Fil du temps (Meaux) ; ACEP Le Patio (Roissy-en-Brie) ; Les Glycines (Champs-sur-Marne) ; EHPAD du Pôle de santé de Serris. • **Paris** : EHPAD Le Trèfle bleu (17e) ; EHPAD Alquier-Debrousse (20e). **SMR et rééducation** : Pôle de santé de Serris ; SSR neurologique de la Clinique de Montevrain ; SMR La Jonquière (Paris) ; SMR GHT Montfermeil ; Hôpital Albert Chenevier, Créteil (SMR cardiologie, SMR digestif) ; CRF de Villiers-sur-Marne ; Institution nationale des Invalides (CRPT, centre des pensionnaires). **Santé mentale et handicap** : EPS Ville-Évrard, Neuilly-sur-Marne (pôles G09, G10, G12, G16, G18, I03 adolescents, Acacia, Trèfles, MAS, UNIRRE 93) ; Les Murets, La Queue-en-Brie (pôle 94G02 Kepler, gérontopsychiatrie) ; GHU Paris (secteurs 75G05/06, 75G13, 75G24, 75G28) ; psychiatrie de l'Hôpital Bégin ; psychiatrie de l'Hôpital Ballanger ; psychiatrie et addictologie d'Albert Chenevier ; MAS André Berge (Roissy-en-Brie) ; MAS Le Grand Saule (Montfermeil) ; MAS La Clé des Champs (Champs-sur-Marne) ; FAM de Pomponne. **Médecine, chirurgie, soins critiques**

• CH Saint-Denis : pédiatrie, pédiatrie de nuit, suites de couches • Hôpital Robert Debré (Paris) : réanimation pédiatrique, SSPI, hémodialyse, gastro-pneumologie, pédopsychiatrie, obstétrique • Hôpitaux de Saint-Maurice : SSR pédiatrique, salle de naissance, suites de couches (jour et nuit) • CRF de Villiers-sur-Marne : rééducation orthopédique	• GHT Montfermeil : UHCD, consultations, cardiologie, hépato-gastro-diabétologie, médecine polyvalente, pneumologie, gynécologie, oncologie, réanimation, chirurgie polyvalente, soins palliatifs, HAD, gériatrie aiguë • CHI Montreuil : SAU, réanimation, médecine, chirurgie, gériatrie aiguë, néphrologie, consultations, UMAS, bloc, SSPI, stérilisation, suppléance • Hôpital Saint-Camille (Bry-sur-Marne) : urgences, réanimation, cardiologie, médecine interne, rhumatologie, hépato-gastro, oncologie, chirurgie viscérale et orthopédique, HDJ, consultations • Hôpital Robert Ballanger (Aulnay-sous-Bois) : SAU, réanimation, USI neurovasculaire, médecine interne, gastro-entérologie, chirurgie viscérale, bloc, ambulatoire • Hôpital Henri Mondor (Créteil) : urgences, neurologie, neurochirurgie, urologie, hématologie, cardiologie, bloc, suppléance • CHI Créteil : UGA, chirurgie générale, hépato-gastro, bloc, chirurgie ambulatoire • Hôpital de Brou : USC, réanimation, médecine, chirurgie de nuit • Hôpital Bégin (Saint-Mandé) : urgences, réanimation, maladies infectieuses, HDJ • Centre cardiologique du Nord (Saint-Denis) : cardiologie, USIC, USC, chirurgie vasculaire • Hôpital privé de Seine-Saint-Denis (Le Blanc-Mesnil) : médecine, chirurgie, chirurgie de jour • HPMV (Bry-sur-Marne) : médecine, chirurgie, hémodialyse, maternité • Hôpital Saint-Antoine (Paris) : aval des urgences, oncologie, bloc • Établissement hospitalier Sainte-Marie (Villepinte) : oncologie, gériatrie • Gustave Roussy (Villejuif) : hématologie, chirurgie cervico-faciale, radiothérapie • Clinique Mont-Louis (Paris) : médecine • Unités de médecine gériatrique aiguë d'Émile Roux (Limeil-Brévannes) et de Dupuytren (Draveil)